

**ARRÊTÉ DEP-2025-200 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 6 février 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge ;

**Vu** l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1** : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge pour la session 2025 dans l'académie de Créteil, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Marc LEGEMBLE, professionnel

Vice-présidente :

Madame Caroline COUVIN, enseignante

Enseignantes :

Madame Élisabeth BOSAK

Madame Marion CORMIER

Professionnels :

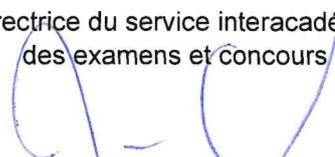
Monsieur Yvon CAULIER

Monsieur Alexandre FRANCIETTE

**Article 2** : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique  
des examens et concours

  
Aurora COLLET